

Procès-verbal des votes  
du Conseil Communal de Sanem  
de la séance publique  
du lundi 11 juin 2007

date de l'annonce publique:	5 juin 2007
date de la convocation des conseillers:	5 juin 2007
début:	17h00
fin:	20h30

Présents:

M. Engel Georges, président,  
M. Anen Guy, Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico,  
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): M. Sunnen Fred

Premier votant: M. Engel Georges.

M. Piscitelli n'a pas pris part au vote du point 7.  
M. Lorang n'a pas pris part au vote du point 14.  
M. Lorang a quitté la séance après le vote du point 31.

### Ordre du jour

1. Correspondance et Informations.
2. Approbation du rapport de la séance du 23 avril 2007.

Le collège échevinal demande de reporter ce point à l'ordre du jour de la séance prochaine.

---

### PROJETS

3. Construction d'un nouveau foyer scolaire au Scheierhaff. Devis supplémentaire et crédit : 612.328,03-€ (article budgétaire : 4/0613/2123/003).

Vote unanime

4. Acquisition et mise en service d'un système d'archivage et de gestion de documents électroniques. Devis estimatif 41.500,- € htva et crédit: 41.500,- € (article budgétaire: 4/0190/2221/001).

Vote unanime

5. Acquisition d'un chariot élévateur d'une capacité de charge de 2,5 to pour les services de régie de la commune. Devis estimatif : 34.000.- € (article budgétaire : 4/1212/2231/001).

Vote unanime

6. Aménagement de 11 lampadaires pour illuminer le chemin piétonnier longeant le ruisseau « Kuesbaach » dans le prolongement de la rue de Limpach à Sanem. Projet définitif. Devis estimatif et crédit: 32.200,- € (*article budgétaire: 4/1212/2133/094*).

Vote unanime

7. Acquisition de 3 bennes amovibles pour les services de régie de la commune. Projet définitif. Devis estimatif : 23.575,- € (article budgétaire : 4/1212/2231/001).

Vote unanime

8. Acquisition d'une machine à tirer sous vide pour le service structure d'accueil. Projet définitif. Devis estimatif: 3.229,20- € (*article budgétaire: 4/0613/2123/005*).

Vote unanime

---

## AMENAGEMENTS

9. Approbation d'un plan d'aménagement particulier concernant la construction de 3 bâtiments (15 unités de logement) dans la rue Albert Einstein à Belvaux - 1<sup>er</sup> vote.

Vote unanime

---

## CONVENTIONS

10. Approbation de la convention «Maisons Relais pour enfants» conclue entre la commune de Sanem et le Ministère de la Famille pour l'année 2007 ainsi que des « conditions générales régissant les conventions visées par les articles 11 et 12 de la loi dite ASFT du 8 septembre 1998 pour les années 2007 à 2009 ».

Vote unanime

11. Approbation de la convention « Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior) » conclue entre le Ministère de la Famille, les Commune de Bascharage, Clémency, Differdange, Sanem et Pétange et l'association « Aide pour personnes âgées Prënzebiërg » ainsi que des « conditions générales régissant les conventions visées par les articles 11 et 12 de la loi dite ASFT du 8 septembre 1998 pour les années 2007 à 2009 ».

Vote unanime

12. Approbation du décompte 2006 et du budget 2007 du Jugendtreff SaBa a.s.b.l.

Vote unanime

---

## FINANCES

13. Modification du règlement-taxé concernant le service des «Maisons Relais pour enfants» anciennement Structures d'Accueil, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Le collège échevinal propose d'augmenter le prix d'un repas à midi de 5€ à 6€ à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Vote unanime**

14. Approbation d'une taxe de 3,- € relative à la vente des photos de classe dans l'enseignement.

**Vote unanime**

15. Approbation d'une taxe d'inscription pour les cours de cuisine organisés par la commission à l'égalité des chances.

Le collège échevinal propose de fixer une taxe de participation de 85€.

**Vote unanime**

16. Modification budgétaire de 50.000 € pour l'extension du hall sportif. (article budgétaire : 4/0833/2123/013).

Vote(s) positif(s): 10	Abstention(s): 4
Engel Georges, Asselborn-Bintz Simone, Cecchetti Myriam, Conter Raymond, Goelhausen Marco, Hoffmann Armand, Piscitelli José, Reuter-Angelsberg Dagmar, Rings Robert, Schroeder Nico.	Anen Guy, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Reuter-Bauler Carine,

17. Modification budgétaire de 35.000 € pour le réaménagement de la RN31-Route d'Esch à Belvaux. (article budgétaire : 4/1212/2133/089).

**Vote unanime**

18. Modification budgétaire de 11.575 € pour l'acquisition de véhicules automoteurs. (article budgétaire : 4/1212/2231/001).

**Vote unanime**

19. Modification budgétaire de 350 € pour l'acquisition d'ordinateurs au CIPA. (article budgétaire : 4/0643/2123/010).

**Vote unanime**

20. Approbation de divers subsides.

Nom	Objet	Montant demandé	Montant accordé
Entente des sociétés de Belvaux	50 <sup>ème</sup> anniversaire	à revoir la demande accord de 1.000,00 € lors de la séance du 23.1.2007	proposition au CE d'accorder encore 750,00 €
SOS-DETRESSE	subside		75,00 €
APE LTMA	renouvellement comité		/
Charity Bikers Letzebuerg	Télévie Staerentour 2007		/

Amnesty International	subside		/
Union Grand-Duc Adolphe	coupe du souvenir 17.5.07		à remettre au CE pour coupe
Vélo-Union Esch	flèche du Sud		/

Vote unanime

---

#### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

21. Approbation d'un acte de vente avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg concernant plusieurs parcelles de terrain situées dans la zone d'activités à caractère national « Hahneboesch » à Differdange-Fousbann.

Vote unanime

---

#### PERSONNEL – SERVICE TECHNIQUE

22. Création d'un poste d'expéditionnaire technique (m/f).

Vote unanime

---

#### PERSONNEL – MAISON RELAIS

23. Création de deux postes d'éducateurs diplômés m/f avec une tâche hebdomadaire de 30 heures et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur PE5.

Vote unanime

24. Création de deux postes d'aide-d'éducateurs diplômés m/f avec une tâche hebdomadaire de 15 heures et à durée indéterminée, sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur en formation PE5.

Vote unanime

---

#### PERSONNEL – ENSEIGNEMENT SPECIAL

25. Création d'un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2007/2008 (classe d'appui école Belvaux-Poste).

Vote unanime

26. Création d'un poste définitif d'instituteur m/f (classe d'intégration école Chemin Rouge).

Vote unanime

---

#### DIVERS

27. Statuts de sociétés locales: a. Button Quilters, a.s.b.l.

Prise de connaissance

28. Proposition d'une charte scolaire du comité de Cogestion des Enseignants de la Commune de Sanem.

Vote unanime

29. Modification du règlement communal de police concernant les bois, parcs et espaces verts.

### Le conseil communal,

Vu l'article 50 du décret du 14 décembre 1789 relatif à la construction des municipalités ;  
Vu l'article 3 du titre XI du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;  
Vu la loi communal du 13 décembre 1988 ;  
Vu la loi du 27 juin 1906 concernant la protection de la santé publique ;  
Vu la loi du 21 novembre 1980 portant organisation de la direction de la Santé ;  
Vu l'arrêté grand-ducal du 15 septembre 1939 concernant l'usage des appareils radiophoniques, des gramophones et des haut-parleurs ;  
Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;  
Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point ;  
Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;  
Vu la loi du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit ;  
Vu la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;  
Vu la loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets telle qu'elle a été modifiée par la suite ;  
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;  
Vu les lois du 8 février 1921, 25 juillet 1947 et du 19 novembre 1975 portant sur les augmentations des taux des amendes à prononcer par les tribunaux répressifs ;  
Vu la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (telle qu'elle a été modifiée) ;  
Vu le règlement communal de police concernant les bois, parcs et espaces verts tel qu'il a été approuvé par le conseil communal en date du 29 juillet 1983 et modifié en date du 14 octobre 1991 ;  
Considérant la proposition du collègue échevinal de modifier le point 5 de l'article 8a du présent règlement afin d'interdire toute sorte de feu ouvert ou de grillade au centre de récréation Galgenberg à Belvaux pour des raisons de sécurité ;  
Vu l'avis du médecin de la direction de la Santé, ayant dans ses attributions l'inspection sanitaire du 4 juin 2007 ;

avec x voix pour, x voix contre et x abstentions

décide de modifier le point 5 de l'article 8a ainsi que l'article 10 du règlement concernant les bois, parcs, espaces verts qui se lit dorénavant comme suit :

...

#### **Art. 8a : Utilisation du Centre de Récréation Galgenberg à BELVAUX.**

##### 1. Destination

Le centre de récréation GALGENBERG a été aménagé principalement en place de loisirs et de jeux pour enfants et adultes.

##### 2. Equipements

Les équipements sont mis gratuitement à la disposition de tous les visiteurs.

Des réservations éventuelles avec mise à disposition de courant électrique peut être accordées aux sociétés communales pour l'organisation de manifestations publiques. Les demandes y relatives sont à adresser par écrit au collège échevinal.

### 3. Heures d'ouverture

Le centre de récréation Galgenberg est ouvert au public de 06.00 à 22.00 heures.

### 4. Circulation

Afin de garantir la sécurité, la tranquillité et la salubrité des utilisateurs ainsi que pour préserver la propreté de cette aire de verdure, tout stationnement et toute circulation motorisée y est interdite. Ceci s'applique également aux véhicules tirés par des animaux. Toutefois, l'accès au terrain de dressage canin reste garanti.

### 5. Interdiction

Il est strictement interdit d'allumer des feux ouverts "Lagerfeuer" ou des grillades sur toute la surface de récréation, sur les lieux et chemins publics sauf autorisation écrite du collège échevinal.

~~Des grillades ne sont autorisées qu'à proximité immédiate des chalets sur barbecues privés. Des bacs spéciaux sont prévus pour recevoir les cendres.~~

...

#### Art. 10 :

Sans préjudice des peines plus fortes prévues par la loi les lois existantes, les contraventions infractions aux dispositions du au présent règlement seront punies d'un emprisonnement d'un à sept jours et d'une amende de 500, frs à 2500, frs 25 à 250€ ou d'une de ces peines seulement.

et prie l'autorité supérieure à donner son approbation.

Vote unanime

### 30. Règlements de circulation.

- a. Approbation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation relatif aux travaux de canalisation et d'infrastructures au Chemin Rouge prolongé et dans la rue d'Ehlerange entre Soleuvre et Ehlerange pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 3 mai 2007.
- b. Approbation d'un règlement temporaire d'urgence de la circulation relatif à l'aménagement d'un emplacement pour personnes handicapées physiques le long de la maison n°1 rue G.Schmit à Sanem pris d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 7 juin 2007.

Vote unanime

### 31. Questions et divers.

*SEANCE A HUIS CLOS:*

---

PERSONNEL – MAISON RELAIS

32. Augmentation de la tâche hebdomadaire de 35 à 40 heures de la dame GALEAZZI Muriel, éducatrice en formation sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur

d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur en formation PE5, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Est nommé(e):  
Galeazzi Muriel

33. Augmentation de la tâche hebdomadaire de 35 à 40 heures de la dame JUCHEM Yasmine, éducatrice en formation sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur en formation PE5, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Est nommé(e):  
Juchem Yasmine

34. Augmentation de la tâche hebdomadaire de 30 à 40 heures de la dame MILANO Antonia, éducatrice diplômée sous le statut de l'employé privé tombant sous le champ d'application de la convention collective de travail pour les employés privés du secteur d'aide et de soins et du secteur social, carrière de l'éducateur PE5, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Est nommé(e):  
Milano Antonia

---

#### PERSONNEL - ENSEIGNEMENT

35. Approbation de la demande de départ à la retraite du sieur Romain MARSON, instituteur de l'enseignement spécial à l'école de Sanem, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

approbation

36. Approbation d'un congé pour travail à mi-temps en faveur de Madame Peggy WALISCH-ALLAR, institutrice de l'enseignement primaire, pour la période du 13 novembre 2007 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013.

approbation

37. Réduction à 75% de la tâche complète de Madame Nadine KLENSCH, institutrice de l'enseignement primaire, à partir du 16 octobre 2007.

approbation

38. Approbation d'un congé sans traitement en faveur de Madame Christine HUBERTY-MARSON, institutrice de l'enseignement primaire, pour la période du 23 mars 2008 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009.

approbation

39. Nomination du personnel enseignant dans l'éducation précoce  
a) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof

Est nommé(e):  
Weis Stéphanie

- b) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof et à l'école de Sanem

Est nommé(e):  
Halsdorf Sandy

40. Nomination du personnel enseignant dans l'enseignement primaire  
a) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem

Est nommé(e):  
André Thierry

- b) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem

Est nommé(e):  
Hippert Surya

- c) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2007/2008 à l'école d'Ehlerange

Est nommé(e):  
Scheiwen Cheryll

41. Approbation d'un changement de l'enseignement primaire à l'enseignement spécial (classe d'intégration Chemin Rouge) en faveur de Madame Béatrice REIF-FRISCH, institutrice de l'enseignement primaire, à partir de la rentrée scolaire 2007-2008.

Est nommé(e):  
Reif-Frisch Béatrice

42. Approbation d'un changement de l'enseignement primaire à l'enseignement spécial (classe d'intégration Belvaux-Poste) en faveur de Madame Francine CONZEMIUS-WEILLER, institutrice de l'enseignement primaire, à partir de la rentrée scolaire 2007-2008.

Est nommé(e):  
Conzémus-Weiller Francine

---

#### INDIGENAT

43. Options et Naturalisations.

Pas d'options ou de naturalisations à aviser.

Anen Guy	Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam
Conter Raymond	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred